

POURQUOI et COMMENT AIDER financièrement RESF

RESF 34 fonctionne en réseau (sans Président(e), ni bureau, ...) et ses acteurs restent profondément attachés à ce fonctionnement non pyramidal. Cependant comme tout groupe militant, RESF a besoin de disposer de ressources afin de soutenir des jeunes ou des familles sans papiers que le réseau accompagne.

Solidarité RESF 34, association loi 1901 ne remplace pas RESF 34 mais lui offre une structure juridique de soutien permettant de recueillir et de gérer dons et subventions qui lui sont destinés afin de soutenir le réseau dans son œuvre militante. **Solidarité RESF 34 est une association d'intérêt général et peut donc délivrer des reçus fiscaux permettant une réduction d'impôt de 66% du don.**

Ces dernières années, nous sommes confrontés à la situation dramatique de jeunes mineurs isolés, dont la minorité a été contestée et qui ne sont plus pris en charge par l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance, relevant de la compétence du Département). Ces jeunes se retrouvent alors à la rue, sans rien, dans une situation d'extrême précarité. Nous les accompagnons notamment dans la recherche d'une scolarisation, d'un hébergement, dans les démarches juridiques pour faire reconnaître leur minorité et en leur proposant diverses activités en vue de leur intégration et, plus tard, une régularisation administrative.

L'accompagnement de ces jeunes, qui ne disposent d'aucune ressource, ni de soutien familial, est particulièrement coûteux (frais de scolarité, d'internat, transports, cantine, santé, passeport ou papier d'état civil, soutien aux familles accueillantes,...). Et sans ressources financières, nous ne pourrions pas répondre à tous ces besoins indispensables.

Cette année, face à l'épidémie du COVID, la situation de certaines familles et de ces jeunes, déjà très vulnérables, a été particulièrement angoissante et éprouvante. A RESF nous avons mis en place tout ce qui était possible de faire, via un suivi téléphonique, pour essayer de répondre à leurs besoins dans tous les domaines : suivi de la scolarité, suivi psychologique, suivi alimentaire, parfois aussi d'hébergement, fourniture de masques, etc... Nous ne remercierons jamais assez tous ceux/toutes celles qui nous ont porté leur soutien (sous quelque forme que ce soit). Mais la pandémie est encore là et nous savons que demain nous aurons encore besoin de cette formidable solidarité.

**C'est pourquoi votre soutien est indispensable.
Avec vous l'accompagnement de ces familles et jeunes mineurs isolés
pourra être plus efficace et plus important**

Vous pouvez faire votre don :

- **Soit par chèque à l'ordre de Solidarité RESF 34** que vous voudrez bien remettre ou envoyer, accompagné du bulletin de soutien rempli à l'adresse suivante : **Solidarité RESF 34
28 rue du Fbg Boutonnet 34 000 Montpellier**
- **Soit par virement bancaire sur le compte de Solidarité RESF 34** dont vous trouverez les coordonnées ci-dessous :

IBAN : **FR78 2004 1010 0914 0272 1T03 001**

Dans ce cas nous vous remercions de bien vouloir retourner le bulletin rempli à l'adresse mail suivante : roselyne.crohin@wanadoo.fr

Merci pour votre soutien